



CONSEIL MUNICIPAL du 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, le Conseil Municipal de SAINT MICHEL DE FRONSAC, dûment convoqué en date du 16/04/2026 s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le Maire.

Présents : Peggy AGNARD MONIMART, Véronique BEDU, Pascale BOUVET, Patrick de COURNUAUD, Jean-Marc DUBOUREAU, Cyril FERNANDEZ, Benjamin FIGUÈS, Alain JOUBERT, Valérie KUZNIK, Baudouin LE PROUX DE LA RIVIÈRE, Karine LOUBERT, Florene MAUDUIT, Stéphane PATEAU, Antoine PELTIÉ.

Absente excusée : Zita DUBOIS

Secrétaire de séance : Karine LOUBERT.

ORDRE DU JOUR

1. Intervention de Monsieur BERTIN du Service de Gestion Comptable
2. Délibération : approbation du Compte Financier Unique 2025
3. Délibération : affectation du résultat 2025
4. Délibération : vote des taux des impôts directs locaux 2026
5. Délibération : vote du budget 2026
6. Délibération : choix du prestataire pour entretien des espaces verts
7. Délibération : désignation des représentants de la commune au SDIS 33
8. Point sur les concessions du cimetière
9. Questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU.

Madame Karine LOUBERT est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

1. Intervention de Monsieur BERTIN du Service de Gestion Comptable

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTIN qui se présente auprès du nouveau conseil municipal et dresse un état des lieux de la situation financière de notre collectivité.

Il nous indique que notre capacité d'emprunt est très faible compte tenu des deux prêts contractés sur les trois dernières années (l'un pour la restauration de l'église et l'autre pour l'aménagement du carrefour sécurisé). Il ajoute que nos charges obligatoires (participations versées au SIRP, charges de personnel et emprunts) sont importantes et que nos taux de fiscalité sont assez élevés.

Il évoque la DMTO (droits de mutation à titre onéreux), taxes perçues principalement par les collectivités territoriales et l'État français lors de la transmission d'un bien immobilier d'une personne à une autre, qui ont été faibles en 2023-2024 (du fait de la crise immobilière), en petite progression en 2025 et qui devrait accroître en 2026.

Enfin, il évoque la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) qui pourra faire l'objet d'un vote.

2. Délibération : approbation du Compte Financier Unique 2025

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune de Saint-Michel-de-Fronsac ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Baudouin LE PROUX DE LA RIVIÈRE, en tant que doyen, a été désigné pour prendre la présidence ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Baudouin LE PROUX DE LA RIVIÈRE et qu'il ne prend pas part au vote ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix POUR / 0 contre / 0 abstention) :

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		167 821,59		27 836,65		195 658,24
Opérations exercice	468 283,25	476 515,08	157 076,16	248 983,09	625 359,41	725 498,17
Total	468 283,25	644 336,67	157 076,16	276 819,74	625 359,41	921 156,41
Résultat de clôture		176 053,42		119 743,58		295 797,00
Restes à réaliser			186 318,85	34 987,00	186 318,85	34 987,00
Total cumulé		176 053,42	186 318,85	154 730,58	186 318,85	330 784,00
Résultat définitif		176 053,42	31 588,27			144 465,15

- **DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

3. Délibération : affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire fait lecture / présente la délibération relative à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2025 qui s'élève à 144 465,15 € et dont la transcription budgétaire se résume comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 144 465,15 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 119 743,58 € R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 31 588,27 €

4. Délibération : vote des taux des impôts directs locaux 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1639 A et 1636 B sexies et suivants,

Considérant la nécessité de voter les taux des impôts directs locaux pour l'année 2025,

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que depuis 2023, les communes votent à nouveau le taux de Taxe d'Habitation uniquement sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des années antérieures sur 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR), de maintenir les taux de fiscalité directe locale suivants en 2026 :

- **Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)** : **41,18 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)** : **73,54 %**
- **Taxe d'Habitation (TH)** : **14,63 %**

5. Délibération : vote du budget 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-1 et suivants ;

Vu la délibération n° D2022-043 du 08 novembre 2022 portant adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu les documents budgétaires présentés au conseil municipal ;

Considérant que la nomenclature M 57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2026 est en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	574 070,15 €	574 070,15 €
INVESTISSEMENT	227 418,85 €	227 418,85 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR) :

- **ADOpte le budget 2026 ;**
- **APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

6. Délibération : choix du prestataire pour entretien des espaces verts

Monsieur le Maire présente les trois devis qui ont été demandés par Alain JOUBERT auprès de prestataires locaux pour l'entretien des espaces verts (en l'absence d'agent technique), à savoir : l'entreprise PETIT, la SAS RC Paysage et l'entreprise Philippe Espaces verts.

Compte tenu de l'attente d'un nouveau devis plus étudié de l'entreprise PETIT et au regard des délégations du Conseil Municipal données au Maire, il n'y a pas donc pas lieu de donner suite à cette délibération.

7. Délibération : désignation des représentants de la commune du SDIS 33

Suite à la réception du courrier du SDIS relatif à l'élection des membres du conseil d'administration et aux éventuelles candidatures, Florene MAUDUIT et Alain JOUBERT proposent leur candidature en tant que titulaire et suppléant. Après renseignement pris auprès du SDIS du fait d'une contradiction sur les personnes éligibles (entre leur courrier et la fiche de candidature), il nous est répondu que chaque membre du conseil municipal peut se porter candidat (pas seulement le maire et les adjoints) mais qu'en tout état de cause, cette désignation n'est pas obligatoire.

Il ne sera donc pas donné suite à cette délibération.

8. Point sur les concessions du cimetière

Monsieur le Maire donne la parole à Patrick de COURNUAUD qui évoque la tarification des concessions du cimetière appliquées depuis le 14 mai 2024 et qui soulève la question de savoir s'il est judicieux de continuer à proposer des concessions perpétuelles. Il suggère de reprendre et mettre à jour, le règlement du cimetière.

9. Questions diverses

Monsieur le Maire a confié la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde à Karine LOUBERT.

Véronique BEDU indique que lors de la réunion de la commission éco/citoyenneté, il a été évoqué le fait de végétaliser la cour de récréation de l'école. Jean-Marc DUBOUREAU rappelle que la décision revient au SIRP en charge de la gestion des écoles.

Pascale BOUVET informe que l'opération « Lire / Elire » a séduit 40 adultes et 30 jeunes. Elle assistera à la cérémonie commémorative du 08 mai qui sera présidée par Patrick de COURNUAUD.

Florene MAUDUIT s'est chargée de la création des comptes FACEBOOK et INSTAGRAM de la commune.

Patrick de COURNUAUD présente au conseil une proposition d'abonnement à un site de météorologie pouvant faire suite aux comptes rendus qu'il avait mis en place lors du 1^{er} mandat. L'intérêt est de pouvoir avoir un reflet spécifique et précis de St Michel avec 5 stations déjà présentes, tant en bord de Dordogne qu'en haut du village. Les données sont synthétisées par semaine et les prévisions seront plus précises. Il précise l'inutilité d'acheter une ou deux stations du fait d'une bonne répartition déjà existante et collaborative du modèle de la société SENCROP fournisseur de matériel et de données orientées agricoles.

Le conseil valide cette proposition.

Peggy AGNARD MONIMART présente les nouvelles rubriques du Petit Journal n° 25 qui sera édité début juin prochain. Elle a assisté à la réunion de la Commission Locale d'Énergie au SDEEG, et a recueilli des informations notamment sur le financement de chaudière dans les écoles, la rénovation des écoles, la possibilité d'audit énergétique sur les bâtiments et les bornes de recharges électriques.

Monsieur le Maire termine le tour de table en communiquant quelques informations :

- **CDC du Fronsadais** : le nouveau président est Monsieur Michaël CENNI (Maire de Lugon et l'île du Carney) avec à ses côtés 6 vice-présidents, à savoir Alain MONTION (Maire de Saint Romain la Virvée), Frédéric BLANC (Maire de La Lande de Fronsac), Valérie VIGIER (Maire de Périssac), Estelle COLOMBANI (adjointe à la mairie de Fronsac), Guillaume VALEIX (Maire de Villegouge) et lui-même.
- **SMICVAL** : les vice-présidents ont rencontré le jour même Monsieur Philippe LEGAL qui revendique la présidence du Syndicat et qui souhaite, s'il est élu, réaliser un audit et bloquer les investissements.
- **SIAEPA** : les délégués désignés par les conseils communautaires du Fronsadais, du Grand Cubzaguais, de Latitude Nord Gironde et les conseils municipaux de Cagnac, Cézac, Cubnezais, Marcenais et Marsas nouvellement installés vont se réunir le 18 mai prochain en vue de l'élection du président et des vice-présidents du Syndicat.
- **Aménagement du carrefour** : la société CMR a présenté une facture pour travaux supplémentaires qui ne lui paraît pas justifiée. Après échange avec Madame BACQUET et Monsieur DUHARD (Maitrise d'œuvre), Jean-Marc DUBOUREAU confirme que les dépenses s'en tiendront au marché signé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23h07.

Jean-Marc DUBOUREAU,
Le Maire

Karine LOUBERT,
La secrétaire de séance